

DOSSIER D'EXPERT



Dispositifs de financement de la formation



LES DOSSIERS D'EXPERT

EMPLOI COMPÉTENCE FORMATION



À travers sa collection de Dossiers d'expert, **Sémaphores** décrypte les évolutions de l'écosystème emploi-formation afin d'apporter aux acteurs du secteur une analyse pédagogique, des clés de compréhension ainsi que des repères pour anticiper les transformations réglementaires et stratégiques.



Retrouvez sur notre site internet l'actualité en lien avec vos enjeux emploi, compétence, formation.



Enjeux et perspectives du partenariat



Certifications RNCP ou RS ?

DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION



Depuis 2018, le financement de la formation repose sur une logique plus centralisée, plus individualisée et progressivement plus régulée.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément réorganisé l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Plusieurs années après son entrée en vigueur, ses effets structurent durablement les circuits de financement, le rôle des acteurs, les dispositifs mobilisables et la place accordée à la certification professionnelle. Au cœur de cet écosystème, France compétences occupe une fonction centrale de régulation, de financement et de répartition des ressources.

Contribution unique et nouvelle répartition des fonds

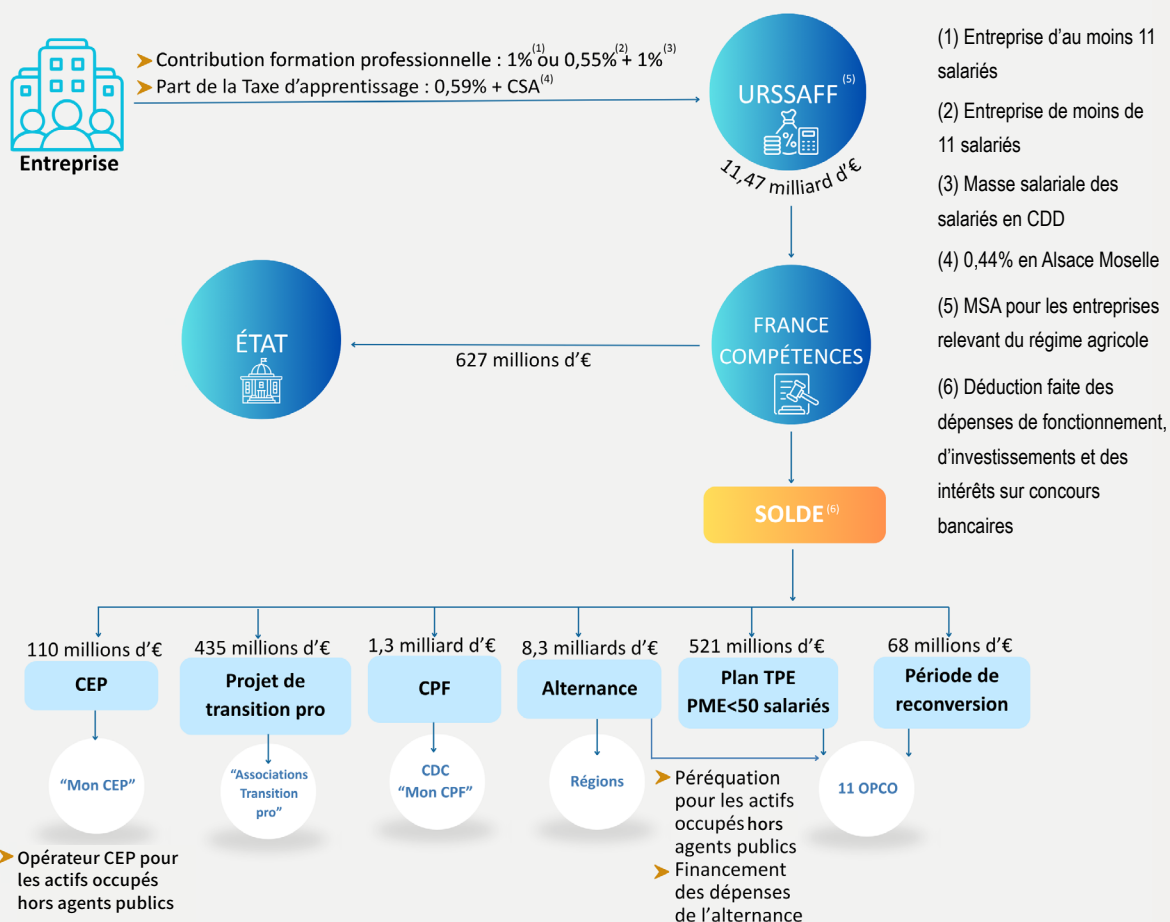
Acteurs historiques du financement de la formation depuis les années 1970, les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sont devenus des OPCO (Opérateurs de Compétences) en 2019. Ils n'assurent plus la collecte des contributions à la formation professionnelle et à l'apprentissage, désormais confiée aux organismes de recouvrement, mais demeurent des acteurs essentiels du financement de l'alternance, de l'appui aux branches professionnelles, de l'accompagnement des entreprises, **en particulier dans les TPE-PME.**

Dans ce nouvel équilibre, France compétences occupe une position centrale. L'établissement assure la répartition des ressources financières entre les différents dispositifs de formation et d'apprentissage, veille à la soutenabilité du système et **contribue à sa régulation en garantissant une allocation cohérente des financements entre les acteurs et les priorités définies au niveau national.**

Du côté des entreprises, les modalités de collecte ont également été simplifiées. Depuis 2022, la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage (CUFPA) est recouvrée par l'URSSAF et la MSA, qui assurent la collecte des contributions avant leur redistribution selon les règles de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage définies au niveau national.

Concernant la distribution des fonds collectés, **France compétences attribue des dotations aux différents acteurs et institutions en fonction de leurs missions et prérogatives**, dans le respect des règles de répartition fixées par les pouvoirs publics.

Montant des dotations de France compétences 2026



➤ Ces fonds sont fléchés de la manière suivante :



- Vers les demandeurs d'emploi via le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)
- Vers l'accompagnement des actifs vers une évolution professionnelle (CPF, Projet de Transition Pro, Période de reconversion)
- Vers le développement des compétences des salariés à travers le « Plan TPE PME » pour les entreprises < 50 salariés
- Vers l'apprentissage via les dispositifs phares de la politique publique de l'emploi que sont les **contrats d'apprentissage/de professionnalisation**

Des financements réorientés vers les publics prioritaires

» Un soutien renforcé aux jeunes et aux demandeurs d'emploi

La priorité donnée aux jeunes et aux personnes en recherche d'emploi s'est renforcée à partir de 2020, dans le prolongement des mesures de soutien à l'insertion et à l'alternance mises en place après la crise sanitaire. Elle s'est notamment traduite par une forte mobilisation de l'apprentissage, des aides à l'embauche d'alternants et des dispositifs de formation destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Depuis 2025, les pouvoirs publics cherchent toutefois à mieux encadrer cette dynamique. La réduction progressive des aides aux employeurs, la révision des niveaux de prise en charge des contrats et l'introduction d'une participation employeur pour les formations de niveau 6 et plus traduisent une nouvelle étape : **le financement de l'apprentissage doit désormais être davantage ajusté aux coûts réels et aux contraintes budgétaires du système.**

» Une formation des salariés davantage dépendante de la politique de l'entreprise

Pour les salariés, la possibilité de se former en dehors des dispositifs individuels comme le CPF ou de la politique de formation de leur employeur demeure limitée. **Les salariés des entreprises de 50 salariés et plus dépendent principalement des choix d'investissement de leur entreprise**, ces structures ne bénéficiant pas du financement mutualisé du plan de développement des compétences réservé aux entreprises de moins de 50 salariés.

Cette évolution rend le cofinancement de plus en plus stratégique. Avec la participation financière obligatoire au CPF, fixée à 150 € en 2026, l'accès à la formation suppose plus souvent une contribution du titulaire ou l'intervention d'un tiers financeur. **Le plafonnement à 1 500 € des droits CPF mobilisables pour les formations visant une certification inscrite au Répertoire spécifique renforce également l'intérêt des abondements employeur**, OPCO, Région ou France Travail lorsque le coût dépasse ce seuil. Le sujet n'est donc plus seulement la baisse des dotations, mais la construction de montages financiers plus partagés.



A RETENIR

Le CPF ne suffit plus à lui seul à financer les parcours.
La capacité à **construire des cofinancements devient un facteur clé d'accès à la formation.**

Le CPF : un levier d'attractivité devenu plus sélectif



Mon Compte Formation compte 40,9 millions de titulaires d'un compte CPF alimenté et 9,9 millions de dossiers acceptés depuis son lancement selon la CDC*.

**Caisse des dépôts et consignations*

Le CPF demeure un levier important d'accès à la formation, mais son éligibilité ne suffit plus à garantir l'attractivité d'une offre. Le reste à charge, le plafonnement de certains financements et la sélectivité croissante du dispositif imposent aux organismes de formation de mieux cibler leurs publics. Les offres ont ainsi intérêt à viser des publics susceptibles de bénéficier de cofinancements : entreprises, OPCO, branches professionnelles, Régions ou France Travail. **Cette évolution invite également les organismes à réinterroger leur stratégie de certification.**

Selon les objectifs visés, **le choix entre une certification RS, une certification RNCP ou une offre adossée à un ou plusieurs blocs de compétences n'emporte pas les mêmes conséquences en matière de financement, de positionnement et d'ingénierie pédagogique.** Viser un bloc RNCP ne consiste pas simplement à "remplacer" une certification RS : cela suppose d'adapter le périmètre de la formation, sa durée, ses objectifs professionnels et ses modalités d'évaluation.

La régulation exercée par France compétences renforce cette exigence de structuration. **Le décret du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle confirme un durcissement des conditions d'enregistrement et de maintien dans les répertoires.** Les certificateurs doivent donc être en mesure de démontrer plus solidement la valeur d'usage de leurs certifications : cohérence du référentiel, insertion ou impact professionnel, adéquation avec les besoins du marché et qualité du réseau d'habilitation.

LES CRITÈRES CLÉS À DÉMONTRER



Cohérence du référentiel

Un référentiel clair, structuré et cohérent avec les métiers visés et les niveaux de qualification attendus



Insertion ou impact professionnel

Des preuves tangibles de l'insertion des certifiés ou de l'impact de la certification sur leur parcours professionnel



Adéquation avec les besoins du marché

Une réponse actuelle et prospective aux besoins des secteurs d'activité et des employeurs, fondée sur une veille active



Qualité du réseau d'habilitation

Un réseau d'organismes habilités compétent, évalué et accompagné pour garantir la qualité et l'homogénéité des pratiques

Enfin, l'enjeu n'est plus seulement d'être visible sur Mon Compte Formation, mais de **rester durablement conforme**. Les campagnes de contrôle menées par la Caisse des Dépôts, notamment à travers la démarche d'évaluation qualité des actions éligibles au CPF, renforcent le risque de suspension ou de déréférencement des offres insuffisamment sécurisées. Pour les organismes de formation, l'attractivité CPF repose donc désormais autant sur la stratégie commerciale que sur la conformité, la qualité et la preuve d'impact.



La part de financement pour les actions non certifiantes se réduisant ainsi comme une « peau de chagrin » !

Les certifications permettent en effet de monter en compétences via des dispositifs reconnus sur le marché du travail. **Les certifications RNCP sont un levier pour diversifier les modalités d'accès à la formation** : apprentissage, contrat de professionnalisation, Période de reconversion, CPF et CPF de transition.

Les certifications enregistrées au Répertoire spécifique sont, elles, éligibles au CPF et au CPF de transition. Ainsi, développer des certifications est devenu un enjeu majeur pour les organismes de formation, car elles bénéficient d'une reconnaissance sur le territoire national, elles constituent un élément d'attractivité très fort, et sont éligibles à la plupart des dispositifs de financement. La part de financement pour les actions non certifiantes se réduisant ainsi comme une « peau de chagrin » !

Alain Gouet



Alain Gouet
Responsable de Mission

VOUS SOUHAITEZ RENDRE VOS FORMATIONS CERTIFIANTES ?

Nos experts vous accompagnent dans la création,
le renouvellement et la valorisation de vos certifications.

Un accompagnement complet et sur mesure, adapté à vos enjeux.

→ [En savoir plus sur notre accompagnement RDV ici](#)

QUI SOMMES-NOUS ?

Sémaphores accompagne les organisations publiques et privées dans leurs transformations stratégiques, humaines et financières, en alliant conseil, expertise comptable et audit pour éclairer les décisions et sécuriser la performance durable.

Pour répondre à ces enjeux, Sémaphores accompagne les acteurs de l'emploi et de la formation à chaque étape de leurs projets de certification.

NOS EXPERTISES SUR LE SUJET

Nous accompagnons les acteurs de l'emploi et de la formation pour :

- Diagnostiquer et cadrer une offre de formation
- Concevoir des parcours certifiants et modulaires
- Accompagner la création et le renouvellement des certifications RNCP et RS
- Structurer la démarche qualité
- Piloter le déploiement des certifications
- Valoriser les compétences et la marque formation



ÉCLAIRER LES CHOIX
RÉVÉLER LES POSSIBLES

105 Avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS

Tél. 01 40 15 56 00

contact@semaphores.fr

www.semaphores.fr

